

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 18 JUIN 2024

N° 2024-265 JOURNEES POUR LE CLIMAT - DEVIS CONFERENCES INTERACTIVES AVEC LE PUBLIC

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant les « Journées pour le Climat » organisées par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay du 27 septembre au 6 octobre 2024 ;

Considérant le souhait de proposer deux conférences interactives ;

Considérant le souhait de proposer une conférence le vendredi 27 septembre 2024 ; l'après-midi aux lycéens / collégiens et une conférence au grand public le soir ;

Considérant que la thématique s'articule autour de la protection de l'environnement et plus particulièrement de l'eau pour une des conférences ;

LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer le devis de l'entreprise BIO-SPHERE pour un montant de 2 030,00 € net de taxes.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 18/06/2024

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240618-2024_265-AR



Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 18 juin 2024

Pour copie conforme,

La Présidente

Isabelle MOINET